



Droit de stationnement - construction en face de ma maison

Par **sainghin 59**, le **18/12/2007** à **16:45**

bonjour j'ai l'habitude de me garer devant moi, et un permis de construire vient d'être déposé sur in terrain juste en facernce premis prévoit 2 sorties de garages et 2 places de parking, construits en facade de ruernrnle futur propriétaire pourrait-il m'interdire de continuer à me garer devant chez moi sous prétexte qu'il manquera de place pour rentrer chez lui, et que je sttionnerait de fait devant chez lui, mais sur l'AUTRE TROTTOIR ? cela sera en effet le cas, car ma rue n'est pas très largernrnAi je 1 recours administratif pour contester le permis d construire délivré pour .nrnrn1/- faire décaler la future construction d'1 ou 2 m à l'interieur de leur terrain pour qu'ils puissent rentrer plus facilement chez eux ?nrnrn2/- puis je faire valoir un préjudice concernant MA MAISON si je ne peux plus me garer devant chez moi, même si la rue n'appartient à personne ? IL FAUDRA QUE JE ME GARE PLUS LOINrn3/- le cas échéant, quel est le délai légal pour emmettre 1 recours, et comment sy' prendre ?

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **10/01/2008** à **12:42**

Bonjour, nrnrnPour répondre à vos questions: nrnrn- Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la mise en place du panneau sur le chantier pour contester le permis. nrnrn- Je ne pense pas que le fait de "rentrer chez eux plus facilement" soit un argument suffisant pour justifier d'un recul de construction. nrnrn- Avez vous le droit de vous garer sur le trottoir dans votre rue? Sur les deux côtés? Si oui, personne ne peut vous interdire de vous garer là où vous le souhaitez. Si non, vous n'avez pas le droit de vous garer, nouvelle construction ou non. nrnrnCordialement, nrnrnAntoine ETCHEVERRYrnwww.etcheverry-avocat.com

Par **sainghin 59**, le **10/01/2008** à **19:28**

monsieurrrje vous remercie pour votre réponse. je peux en effet me garer en face de la future contruction, car je m'y gare aujourd'hui. rnPar contre, put on se prémunir sur le fait que le futur propriétaire pourrait ensuite demander à la mairie que je ne puisse plus me garer devant chez moi, pretextant que c'est difficile ? que faire ?rncordialement et merci d'avance